

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement de la Commission* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/rapports-politiques/#controleur>. Ces documents fournissent les renseignements appropriés sur la gestion des contrôles en place.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.



André Beaudet, Le secrétaire



Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada
Le 22 juin 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Commission des champs de bataille nationaux** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Commission des champs de bataille nationaux** au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 22 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la situation financière

au 31 mars

(en dollars)

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
Passifs				
Créditeurs et charges à payer (note 4)	771 615	\$	845 373	\$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	121 813		51 158	
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	159 039		309 267	
Avantages sociaux futurs (note 9)	196 281		236 761	
Total des passifs nets	<u>1 248 748</u>		<u>1 442 559</u>	
Actifs financiers				
Montant à recevoir du Trésor	840 763		1 078 134	
Débiteurs (note 5)	89 891		76 506	
Total des actifs financiers nets	<u>930 654</u>		<u>1 154 640</u>	
Dette nette ministérielle	<u>318 094</u>		<u>287 919</u>	
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles (note 6)	14 711 777		13 105 935	
Frais reportés	38 728		51 216	
Total des actifs non financiers	<u>14 750 505</u>		<u>13 157 151</u>	
Situation financière nette ministérielle	<u>14 432 411</u>	\$	<u>12 869 232</u>	\$

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :



André Beaudet, Le secrétaire

Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada

Le 22 juin 2015

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	Résultats prévus		
Charges (note 8)			
Conservation et mise en valeur	2 381 330 \$	2 336 999 \$	2 370 384 \$
Éducation et services publics	977 250	1 042 459	1 054 609
Services internes	<u>7 126 802</u>	<u>7 336 034</u>	<u>6 751 889</u>
Total des charges	10 485 382	10 715 492	10 176 882
Revenus			
Stationnements	1 250 000	1 249 937	1 239 412
Activités pédagogiques et accueil	378 000	524 363	455 230
Loyers	180 000	194 490	188 541
Autres revenus	<u>97 000</u>	<u>250 709</u>	<u>356 525</u>
Total des revenus	1 905 000	2 219 499	2 239 708
Coût de fonctionnement	8 580 382	8 495 993	7 937 174
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (excédent des revenus sur les dépenses de fiducie) (note 7)	<u>104 808</u>	<u>203 361</u>	<u>(270 772)</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	8 685 190	8 699 354	7 666 402
Financement du gouvernement et transfert			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		10 375 188	7 672 437
Variation des montants à recevoir du Trésor		(237 371)	45 155
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		240 738	251 375
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12)		<u>(116 022)</u>	<u>-</u>
Excédent de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert		(1 563 179)	(302 565)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		12 869 232	12 566 667
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		\$ <u>14 432 411</u>	\$ <u>12 869 232</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
Excédent de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert	(1 563 179)	\$	(302 565)	\$
Variation due aux immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 508 388		1 092 281	
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 061 466)		(1 045 523)	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(841 080)		-	
Amortissement des frais reportés	(12 488)		(12 488)	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	1 593 354		34 270	
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	30 175		(268 295)	
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	287 919		556 214	
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	318 094	\$	287 919	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	8 699 354 \$	7 666 402 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 061 466)	(1 045 523)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(841 080)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(240 738)	(251 375)
Amortissement des frais reportés	(12 488)	(12 488)
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12)	116 022	-
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation des débiteurs	13 385	64 706
Diminution des créditeurs et charges à payer	73 758	50 717
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	150 228	(160 578)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(70 655)	(5 993)
Diminution des avantages sociaux futurs	40 480	274 288
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	6 866 800	6 580 156
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 508 388	1 092 281
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	3 508 388	1 092 281
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	10 375 188 \$	7 672 437 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2014-2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission

procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant au régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés. Depuis le 29 octobre 2012, l'accumulation des indemnités de départ au titre de programme de paie des employés a cessé.

(iii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que

représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(h) Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation.

(i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2015	2014
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	8 699 354 \$	7 666 402 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 061 466)	(1 045 523)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(841 080)	-
Amortissement des frais reportés	(12 488)	(12 488)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(240 738)	(251 375)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(70 655)	(5 993)
Diminution des avantages sociaux futurs	40 480	274 288
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(219 727)	(2 105)
Revenus non fiscaux	2 162 923	2 166 480
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	16 366	272 877
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(226 385)	1 396 161
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 508 388	1 092 281
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	116 022	-
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:	3 624 410	1 092 281
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 097 379 \$	10 154 844 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2015		2014	
	(en dollars)			
Autorisations fournies:				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	12 252 636	\$	7 755 968	\$
Autorisations parlementaires non-utilisées	(2 824 768)		(320 882)	
	9 427 868		7 435 086	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	506 589		553 281	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 162 922		2 166 477	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 097 379	\$	10 154 844	\$

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la Commission:

	2015		2014	
	(en dollars)			
Créditeurs courants ¹	621 838	\$	695 240	\$
Temps compensatoire à payer	4 267		44 311	
Salaires courus ¹	138 050		104 775	
Amendes perçues	-		1 047	
TPS perçue	7 460		-	
Total des crédoeurs et des charges à payer	771 615	\$	845 373	\$

Note 1: En 2014-2015, conformément au *Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale*, la Commission a inscrit ses charges courues à payer reliées aux salaires dans le compte salaires courus au lieu du compte crédoeurs courants comme dans les années précédentes. Une reclassification des crédoeurs courants aux salaires courus a été faite en 2013-2014 au montant de 69 519 \$ pour refléter ce changement.

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

	2015		2014	
	(en dollars)			
Débiteurs - autres ministères et organismes	20 807	\$	20 190	\$
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	69 084		56 316	
Débiteurs	89 891	\$	76 506	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

6. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2015	2014
Terrain	724 710 \$	- \$	- \$	724 710 \$	\$	\$	\$	\$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	12 981 362	113 694	2 348 818	10 746 238	481 611	1 800 774	5 688 454	5 057 784	5 057 784	5 973 745
Travaux et infrastructure	10 146 446	3 320 680	497 219	12 969 907	375 241	204 183	4 669 825	8 300 082	8 300 082	5 647 679
Matériel et outillage	1 382 435	-	109 186	1 273 249	61 676	109 186	937 422	335 827	335 827	397 503
Véhicules	1 100 605	58 010	40 044	1 118 571	49 107	40 044	968 328	150 243	150 243	141 340
Matériel informatique	253 852	13 734	500	267 086	42 887	500	245 000	22 086	22 086	51 239
Logiciels informatiques	238 218	2 270	-	240 488	50 944	-	119 443	68 499	121 045	169 719
Total	26 827 628 \$	3 508 388 \$	2 995 767 \$	27 340 249 \$	1 061 466 \$	2 154 687 \$	12 628 472 \$	13 721 693 \$	14 711 777 \$	13 105 935 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 s'élève à 1 061 466 \$ (1 045 523 \$ en 2014).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est de 432 126 \$ (422 667 \$ en 2014).

La perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 s'élève à 841 080 \$ (- \$ en 2014) et est relative au renouvellement de l'exposition existante par une nouvelle exposition (548 044 \$) et à la réfection complète de la côte Gilmour pour permettre son ouverture à l'année (293 036 \$).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

	2015	2014
	(en dollars)	
Charges		
Acquisition d'immobilisations corporelles	211 570 \$	- \$
Amortissement des immobilisations corporelles	11 503	-
Services professionnels	8 157	2 105
Total des charges	231 230	2 105
Revenus		
Intérêts	7 366	6 377
Divers	9 000	266 500
Total des revenus	16 366	272 877
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 503	-
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (excédent des revenus sur les dépenses de fiducie)	203 361	(270 772)
Solde au début de l'exercice	987 855	717 083
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	784 494 \$	987 855 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, des immobilisations corporelles d'un montant de 211 570 \$ (- \$ en 2014) ont été acquises à même le compte en fiducie. Ces immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans et leur amortissement cumulé est de 11 503 \$ au 31 mars 2015 (- \$ au 31 mars 2014).

8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La conservation et mise en valeur regroupent les services suivants :

- Les services d'entretien qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service de l'horticulture qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;
- Les services de surveillance et de sécurité qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

L'éducation et services publics regroupent les services suivants :

- Le secteur patrimonial offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;
- Le service culturel et technique.

Les services internes regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	2015		2014	
	(en dollars)			
Salaires et avantages sociaux	4 184 451	\$	4 418 481	\$
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 334 043		2 257 641	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 061 466		1 045 523	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	841 080		-	
Fournitures et équipements	670 422		768 063	
Services professionnels	550 106		546 377	
Entretien et réparation	478 445		480 130	
Publicité	347 102		421 900	
Transport et communication	139 452		133 243	
Location	95 437		93 036	
Amortissement des frais reportés	12 488		12 488	
Autres subventions et paiements	1 000		-	
Total des charges	10 715 492	\$	10 176 882	\$

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2014-2015 s'élève à 346 304 \$ (389 012 \$ en 2013-2014). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,41 fois (1,6 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ et indemnités d'accident de travail

La Commission paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la nature du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter du 29 octobre 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Les employés avaient jusqu'au 29 avril 2013 pour faire connaître leurs intentions, 90 % des employés ont manifesté leurs choix par un paiement immédiat ou à court terme représentant 79 % du montant total de l'indemnité. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement.

Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 %, un taux d'actualisation de 1,99 %, une probabilité de départ des employés de 0 % avant l'âge de 55 ans (30 ans de service et 55 ans d'âge) ou avant l'âge de 60 ans comme hypothèse de départ à la retraite pour la majorité des employés.

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation totalisant 89 641 \$ (126 286 \$ en 2013-2014). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 1,99 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	2015		2014	
	(en dollars)			
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	236 761	\$	511 049	\$
Charge pour l'exercice	(23 644)		6 512	
Prestations versées pendant l'exercice	(16 836)		(280 800)	
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	196 281	\$	236 761	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. En 2016, l'obligation comprend, entre autres, la convention particulière de service pour le projet d'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel parallèle à la côte Gilmour. Pour les années subséquentes, il s'agit de contrats de services de réparation et d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2016	2017	2018	2019	2020 et exercices ultérieurs	Total
Obligations contractuelles	4 151 385 \$	204 489 \$	204 155 \$	182 373 \$	9 224 \$	4 751 626 \$
Total	4 151 385 \$	204 489 \$	204 155 \$	182 373 \$	9 224 \$	4 751 626 \$

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2015	2014
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	240 738 \$	251 375 \$
Total	240 738 \$	251 375 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges de la Commission. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par la Commission. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

13. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 56 576 \$ en 2014-2015 (73 228 \$ en 2013-2014), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

